

# LES MARCHÉS DU CARBONE

Engagements et implications

Vers une agriculture bas carbone



## Quelles options sont offertes?

Des questions doivent être posées avant de s'engager à vendre des crédits compensatoires. Répondre à celles-ci peut être éclairant, notamment dans une perspective de durabilité de l'entreprise agricole.

### Type d'offre reçue?

- L'offre qui vous est présentée vise-t-elle les marchés réglementés ou les marchés volontaires?
- Les crédits échangés sont-ils de type ex post ou ex ante?  
Les crédits de type ex ante sont associés à un engagement dans le temps. Si les objectifs de réduction ne sont pas atteints, des conséquences financières pourraient devoir être assumées par le producteur agricole.

### Type de contrat proposé?

Quelle est la durée du contrat?	Quelles sont les conditions imposées par le contrat?	Qui est le promoteur des crédits compensatoires <small>(ex. : organisme de conservation, municipalité, entreprise privée)</small>
<p>Couvre-t-il une durée déterminée (ex. 3, 5 ou 10 ans) ou est-il applicable à perpétuité?</p> <p>Que se passe-t-il lors du <b>transfert</b> ou de la vente de l'entreprise agricole?</p>	<p>Quelles sont toutes les conséquences de ces conditions sur les activités de votre entreprise?</p> <p>Êtes-vous en mesure de <b>respecter</b> toutes ces conditions?</p>	<p>Est-ce un promoteur connu ou reconnu et quel est son rôle dans le secteur agricole?</p> <p>Avec qui le promoteur fait-il affaire? C'est-à-dire à qui reviennent les crédits que vous avez <b>vendus</b>? Quelle est son implication dans le secteur agricole?</p>

### Type de rémunération offerte?

- L**  
À quel **moment** cette rémunération vous sera-t-elle versée? Y a-t-il **plusieurs versements** et, si oui, pourquoi?
- 🏠**  
Est-ce que la rémunération requiert l'implantation d'une **nouvelle pratique ou action** à la ferme?  
Est-ce que cette pratique doit être faite selon des balises précises? Est-ce que cette pratique entraîne des conséquences sur d'autres activités de l'entreprise? Est-ce une exigence contraignante?
- \$**  
Est-ce que la rémunération offerte est représentative des **coûts associés** à l'implantation et au maintien de cette pratique? Existe-t-il d'autres **soutiens financiers** pour l'implanter?
- ⚙️**  
Est-ce que la rémunération offerte inclut le **soutien professionnel et technique** pour l'implantation, l'entretien et les suivis requis dans le cadre du contrat?

**AVANT DE S'ENGAGER SUR LES MARCHÉS DU CARBONE**



Sachez que vos efforts de réduction ne peuvent pas être compensés plus d'une fois;



Sachez qu'une fois vendus, les crédits compensatoires appartiennent entièrement à l'acheteur. La ferme ne peut alors pas utiliser la réduction générée par le projet afin d'améliorer son propre bilan carbone.